Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260505-B_2026_020-DE

Bureau Communautaire du 30 avril 2026 Délibération n°B_2026_020

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 24 avril 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
NAEL David

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Commande publique - Commande publique - Travaux de réhabilitation de la cuisine collective et rénovation thermique du Centre des Landes à Monteneuf

Le vice-président en charge du dossier rappelle au bureau communautaire que de l'Oust à Brocéliande communauté (OBC) s'est lancée dans un programme de rénovation énergétique pluriannuel sur différents bâtiments intercommunaux, dont le Centre des Landes. Pour ce faire, un marché de maîtrise d'œuvre référencé M2403 a été attribué le 27 mai 2024. De plus, par délibération B_2025_068, le bureau communautaire validait le marché M2516 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la cuisine collective du Centre des Landes à Monteneuf.

Les deux marchés de maîtrise d'œuvre (M2403 et M2516) ayant été attribués au même groupement et, les corps d'état pour la rénovation énergétique étant les mêmes que ceux d'une partie des travaux de rénovation de la cuisine, il a été décidé de procéder à une seule consultation pour l'ensemble des travaux,

Il présente le cahier des charges référencé M2613 et précise qu'avec une estimation financière sur l'ensemble des lots de 1 503 500,00 € HT, une consultation des entreprises doit être lancée selon les modalités suivantes :

- consultation selon la procédure pour les marchés de travaux d'un montant compris entre 100 000 € HT et 5 404 000 € HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis.
- marché alloti de la manière suivante :
  - Lot 1 : Gros œuvre - VRD
  - Lot 2 : Charpente bois
  - Lot 3 : Couverture ardoises et sarking – Couverture Zinc
  - Lot 4 : Façade ITE Enduit - Ravalement
  - Lot 5 : Serrurerie
  - Lot 6 : Menuiseries extérieures
  - Lot 7 : Menuiseries intérieures
  - Lot 8 : Doublages – Closions – Plafonds suspendus
  - Lot 9 : Revêtements de sols durs – Faïence
  - Lot 10 – Peinture
  - Lot 11 – Monte-charge
  - Lot 12 : Plomberie – Chauffage – Ventilation
  - Lot 13 – Électricité CFO CFA
  - Lot 14 – Équipements de cuisine

- les critères d'attributions retenus étaient les suivants :

  1- Prix des prestations : 60 points
  Offre mieux disante / Offre considérée x 60

  2 - Valeur technique : 40 points

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260505-B_2026_020-DE

2.1-Méthodologie des travaux spécifiques au projet : Descriptif des phases études et préparation, des phases d'exécution des travaux et des phases de fin de travaux : 12 points
2.2-Adéquation et organisation des moyens humains et matériels dédiés spécifiquement au projet et calendrier prévisionnel des travaux dans le respect du planning joint au DCE (listing, organigrammes, qualifications, CV, etc.) : 12 points
2.3-Qualité des matériaux, des matériels et des équipements mis en oeuvre (Fiches techniques à fournir : 10 points
2.4-Volet environnemental (gestion des matériaux, des déchets, du chantier, etc…) et gestion hygiène, sécurité et nuisances : 6 points

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

- 0 % des points : Pas d'information fournie.
- 25 % des points : Généralités de chantier- Appréciation peu précise ou évasive.
- 50 % des points : Généralités de chantier - Appréciation correcte et appropriée au chantier.
- 100 % des points : Analyse cohérente du projet- Réponse sérieuse et approfondie.

Les mémoires techniques autres que celui du cadre imposé par l'acheteur (16 pages A4, soit 8 feuilles recto-verso,hors page de garde) ne seront pas recevables et ne seront pas pris en compte pour la notation. Aucune annexe, autres que celles explicitement demandées par le pouvoir adjudicateur ne seront prises en compte dans la notation.
La note de 0 sera donc appliquée au critère « Valeur technique ».
Un malus de 5 points sur la note technique (critère 2,1) sera appliqué en cas de dépassement du nombre de pages de ce mémoire justificatif.

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :
- L'AUTORISATION donnée à la présidente, ou à son représentant, de procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus
- L'AUTORISATION donnée à la présidente, ou à son représentant d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite des crédits inscrits au budget
- L'AUTORISATION donnée à la présidente, ou à son représentant, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

